

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Koerich, le 12 novembre 2024

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. : 209/2024

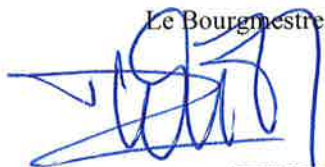
AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 18 novembre 2022 aux fins d'obtenir une autorisation pour l'installation d'une éolienne et d'un poste de transformation en zone de protection des eaux souterraines à Goeblange dans la section B de Goeblange, n° cad. : 117/1786, e.a. présentée par présentée par Schuler Energies Renouvelables S. C. ayant leur siège à 13, rue de l'Industrie L-8399 WINDHOF a été autorisée par le Ministre de l'Environnement du Climat et la Biodiversité en date du 9 octobre 2024 (réf. : EAU-AUT-22-1161).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 13 novembre 2024.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH




Le Secrétaire,


Patrick LECOQ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que l'avis ci-dessus a été publié et affiché au public pendant 40 jours à la maison communale de Koerich à partir du 13 novembre 2024, conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH



Le Secrétaire,

Patrick LECOQ